

**MODIFICATION N° 4**  
**DATÉE DU 15 NOVEMBRE 2023 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 12 MAI 2023,**  
**MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 15 JUIN 2023, LA MODIFICATION N° 2 DATÉE**  
**DU 8 AOÛT 2023 ET LA MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 29 AOÛT 2023**

**Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI**  
*(Séries Conseillers, E et F)*

**Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI**  
*(Séries Conseillers, E, F, F5 et T5)*

**Fonds d'actions canadiennes BNI**  
*(Séries Investisseurs, Conseillers, Conseillers-2, E, F, F-2, F5, O et T5)*

**Fonds d'actions canadiennes SmartBeta BNI**  
*(Séries Investisseurs, Conseillers, F et O)*

**Fonds d'actions mondiales SmartBeta BNI**  
*(Séries Investisseurs, Conseillers, F et O)*

**Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI**  
*(Séries Conseillers, F, F5 et T5)*

**Portefeuille Méritage Actions canadiennes**  
*(Séries Conseillers, F, F5 et T5)*

**Portefeuille Méritage Actions internationales**  
*(Séries F et F5)*

**Portefeuille Méritage Actions américaines**  
*(Séries Conseillers, F, F5 et T5)*

**Portefeuille Méritage Conservateur**  
*(Séries Conseillers, F, F5 et T5)*

**Portefeuille Méritage Modéré**  
*(Séries Conseillers, F, F5 et T5)*

**Portefeuille Méritage Équilibré**  
*(Séries Conseillers, F, F5 et T5)*

**Portefeuille Méritage Croissance**  
*(Séries F et F5)*

**Portefeuille Méritage Croissance Plus**  
*(Séries F et F5)*

**Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié**  
*(Séries Conseillers et F)*

**Portefeuille Méritage revenu Conservateur**  
*(Séries Conseillers et F)*

**Portefeuille Méritage revenu Modéré**  
(Séries Conseillers et F)

**Portefeuille Méritage revenu Équilibré**  
(Séries Conseillers et F)

**Portefeuille Méritage revenu Croissance**  
(Série F)

**Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus**  
(Série F)

**Portefeuille Méritage mondial Conservateur**  
(Séries Conseillers, F, F5 et T5)

**Portefeuille Méritage mondial Modéré**  
(Séries Conseillers, F, F5 et T5)

**Portefeuille Méritage mondial Équilibré**  
(Séries Conseillers, F, F5 et T5)

**Portefeuille Méritage mondial Croissance**  
(Séries Conseillers, F, F5 et T5)

**Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus**  
(Séries F et F5)

**Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré**  
(Séries Conseillers, F, F5 et T5)

**Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré**  
(Séries Conseillers, F, F5 et T5)

**Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance**  
(Séries Conseillers, F, F5 et T5)

**Portefeuille Méritage FNB tactique Actions**  
(Séries Conseillers, F, F5 et T5)

(les « fonds »)

---

Le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, la modification n° 2 datée du 8 août 2023 et la modification n° 3 datée du 29 août 2023 (le « **prospectus simplifié** ») visant le placement de parts des fonds par Banque Nationale Investissements inc. (« **BNI** ») est par les présentes modifié comme il est indiqué ci-après. À moins d'être par ailleurs définies aux présentes, les expressions utilisées dans la présente modification ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

Le prospectus simplifié est modifié pour aviser les investisseurs de ce qui suit :

- le changement d'adresse du siège de BNI le 1<sup>er</sup> décembre 2023 ou vers cette date;
- le remplacement du gestionnaire de portefeuille et l'ajout d'un sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI, du Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI, du Fonds d'actions canadiennes BNI et du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI (les « **Fonds JF** ») le 15 novembre 2023 ou vers cette date;
- la réduction des frais de gestion pour le Portefeuille Méritage Actions canadiennes, le Portefeuille Méritage Actions internationales, le Portefeuille Méritage Actions américaines, le Portefeuille Méritage Conservateur, le Portefeuille Méritage Modéré, le Portefeuille Méritage Équilibré, le Portefeuille Méritage Croissance, le Portefeuille Méritage Croissance Plus, le Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié, le Portefeuille Méritage revenu Conservateur, le Portefeuille Méritage revenu Modéré, le Portefeuille Méritage revenu Équilibré, le Portefeuille Méritage revenu Croissance, le Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus, le Portefeuille Méritage mondial Conservateur, le Portefeuille Méritage mondial Modéré, le Portefeuille Méritage mondial Équilibré, le Portefeuille Méritage mondial Croissance, le Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus, le Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré, le Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré, le Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance et le Portefeuille Méritage FNB tactique Actions le 15 novembre 2023 ou vers cette date; et
- la fin du mandat du sous-gestionnaire indiciel et la modification du nom du Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI et du Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI (les « **Fonds SmartBeta** ») le 15 décembre 2023 ou vers cette date.

### **MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROSPECTUS**

Le prospectus simplifié est par les présentes modifié comme suit :

- a) L'information sur la page couverture relative aux Fonds SmartBeta est remplacée par la suivante à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date :
- Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant, Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI)<sup>1-2-3</sup>  
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant, Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI)<sup>1-2-3</sup>
- b) À la page 2, le quatrième paragraphe est remplacé par ce qui suit à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 ou vers cette date :
- Le siège de Banque Nationale Investissements inc. est situé au 800, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H3C 1A3. Vous pouvez joindre le Service-conseil Banque Nationale Investissements aux numéros de téléphone suivants : 514 871-2082 ou sans frais au 1 888 270-3941. Vous trouverez notre site Internet à l'adresse [www.bninvestissements.ca](http://www.bninvestissements.ca), et notre adresse de courrier électronique est [investissements@bnc.ca](mailto:investissements@bnc.ca).
- c) À la page 5, la rubrique « **3. Jarislowsky, Fraser Limitée** » est supprimée à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date.

- d) À la page 6, sous la rubrique « **5. Trust Banque Nationale inc.** », la première phrase du premier paragraphe est modifiée pour ajouter les Fonds JF à la liste des fonds à l'égard desquels Trust Banque Nationale inc. agit à titre de gestionnaire de portefeuille à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date.
- e) À la page 7, sous la rubrique « **5. Trust Banque Nationale inc.** », la première phrase du dernier paragraphe est modifiée pour ajouter les Fonds JF et pour retirer les Fonds SmartBeta de la liste des fonds à l'égard desquels Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de sous-gestionnaires de portefeuille à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date.
- f) Aux pages 7 et 8, la rubrique « **5.1 Great Lakes Advisors, LLC** » (y compris la note de bas de page) est supprimée à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date.
- g) À la page 13, la section sous la rubrique « **5. Trust Banque Nationale inc.** » est modifiée pour ajouter ce qui suit à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date :

**« 5.14 Jarislowsky, Fraser Limitée**

Trust Banque Nationale inc. a retenu les services de Jarislowsky, Fraser Limitée afin qu'elle agisse comme sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds d'actions canadiennes BNI, du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI et des Fonds Jarislowsky Fraser BNI.

La convention de sous-gestion de portefeuille conclue avec Jarislowsky, Fraser Limitée peut être résiliée en tout temps par l'une ou l'autre des parties, suivant un préavis écrit de 30 jours. La convention peut également être résiliée sans préavis et à tout moment par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances précises.

Le siège de Jarislowsky, Fraser Limitée est situé au 1010, rue Sherbrooke Ouest, 20<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 2R7. Nous versons des honoraires à Jarislowsky, Fraser Limitée en fonction d'un pourcentage de la valeur liquidative des fonds qu'elle gère. Les fonds ne versent aucune rémunération à Jarislowsky, Fraser Limitée.

Le tableau qui suit contient la liste des employés de Jarislowsky, Fraser Limitée qui sont principalement responsables de la gestion des activités quotidiennes des fonds qu'elle gère. Vous y trouverez leur nom, titre et durée de service.

Nom	Titre	Durée de service
Bernard Gauthier	Directeur général et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	15 ans
Jean-Christophe Kresic	Chef de la division Revenu fixe et allocation d'actifs, et gestionnaire de portefeuille, Revenu fixe	13 ans
Charles Nadim	Chef de la recherche et gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes	15 ans

Les décisions relatives aux titres en portefeuille sont subordonnées à l'examen, à l'approbation ou à la ratification du comité de stratégie d'investissement de Jarislowsky, Fraser Limitée. Ce dernier tient compte des rapports préparés par l'équipe de recherche pour prendre ses décisions. »

h) À la page 19, la première phrase du deuxième paragraphe de la sous-rubrique « **Information concernant le courtier gérant** » est modifiée pour supprimer les Fonds JF de la liste de fonds d'investissement gérés par le courtier gérant à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date;

i) À la page 23, sous la rubrique « **4. Jarislowsky, Fraser Limitée** », la première phrase du premier paragraphe est remplacée par ce qui suit à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date :

Jarislowsky, Fraser Limitée, à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI, du Fonds d'actions canadiennes BNI et des Fonds Jarislowsky Fraser BNI, assure la gestion du vote par procuration pour le compte de ces fonds, conformément aux lignes directrices détaillées établies par sa politique en matière de vote par procuration.

j) Aux pages 37 à 39, les puces suivantes de la rubrique « **Contrats importants** » sont modifiées pour mettre à jour les ententes qui suivent à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date :

- La déclaration de fiducie cadre (NBI-E) datée du 15 novembre 2023 et prenant effet le 15 décembre 2023 relative au Fonds d'obligations mondiales tactique BNI, au Fonds de revenu à taux variable BNI, au Fonds de revenu d'actifs réels mondiaux BNI, au Fonds indiciel d'obligations canadiennes BNI, au Fonds indiciel d'actions canadiennes BNI, au Fonds indiciel d'actions américaines BNI, au Fonds indiciel d'actions internationales BNI, aux Portefeuilles BNI, au Fonds de développement durable d'obligations canadiennes BNI, au Fonds équilibré mondial de croissance BNI, au Fonds de développement durable d'actions canadiennes BNI, au Fonds de développement durable d'actions mondiales BNI, au Fonds actif d'actions mondiales BNI, au Fonds actif d'actions internationales BNI, au Fonds d'obligations canadiennes essentielles plus BNI, au Fonds mondial de petites capitalisations BNI, au Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI et au Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI;
- La convention de gestion générale modifiée et mise à jour entre Société de fiducie Natcan, la Corporation Fonds Banque Nationale et Banque Nationale Investissements inc. relative aux Portefeuilles Méritage, datée du 15 novembre 2023;
- La convention cadre de gestion et de placement modifiée et mise à jour entre Trust Banque Nationale inc., Société de fiducie Natcan et Banque Nationale Investissements inc., relative à tous les Fonds BNI, à l'exception des Fonds Jarislowsky Fraser, du Fonds de revenu fixe sans contraintes BNI et des Portefeuilles Méritage, datée du 15 novembre 2023;
- La convention de gestion de portefeuille modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., pour certains Fonds BNI, datée du 15 novembre 2023;
- La convention de dépôt et de garde de valeurs entre Banque Nationale Investissements inc. et Société de fiducie Natcan, relative à tous les Fonds BNI, datée du 15 novembre 2023;
- L'entente de services modifiée et mise à jour entre Banque Nationale Investissements inc. et Trust Banque Nationale inc., datée du 15 novembre 2023;

k) À la page 38, les puces suivantes de la rubrique « **Contrats importants** » sont supprimées pour retirer les ententes qui suivent à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date :

- La convention de gestion discrétionnaire de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc. et Jarislowsky, Fraser Limitée, relative aux Fonds Jarislowsky Fraser BNI, au Fonds d'actions

canadiennes BNI et au Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI, datée du 17 juin 2021;

- La convention de sous-gestion indicielle entre Trust Banque Nationale Inc. et Great Lakes Advisors, LLC, datée du 14 juillet 2017;

l) Aux pages 37 à 39, la liste de la rubrique « **Contrats importants** » est modifiée pour ajouter la convention suivante à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date :

- La convention de sous-gestion de portefeuille entre Banque Nationale Investissements inc., Trust Banque Nationale inc. et Jarislowsky, Fraser Limitée, datée du 15 novembre 2023.

m) Dans le tableau qui figure aux pages 53 et 54 de la rubrique « **Charges opérationnelles – Fonds à frais fixes** », les lignes suivantes relatives aux Fonds SmartBeta sont remplacées par ce qui suit pour tenir compte du changement de leur nom à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date.

Fonds BNI	Taux des frais d'administration par série <sup>1</sup>			
	Toutes les séries <sup>2</sup> (sauf les séries des colonnes ci-contre)	Série O	Séries Conseillers-2, Investisseurs-2, F-2, R-2, H-2 et FH-2 <sup>6</sup>	Séries N et NR <sup>5</sup>
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant, Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI)	0,10 %	0,02 %	—	—
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant, Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI)	0,10 %	0,02 %	—	—

n) Dans le tableau qui figure aux pages 67 et 68 de la rubrique « **Commission de suivi** », les lignes suivantes relatives aux Fonds SmartBeta sont remplacées par ce qui suit pour tenir compte du changement de leur nom à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date.

Fonds	Série Conseillers et/ou H et/ou T5 et/ou Conseillers-2 et/ou Conseillers-\$US et/ou T et/ou T-2 et/ou T-\$US et/ou H-2				Commissions de suivi annuelles maximales			
	Option de frais de souscription initiaux <sup>1</sup>	Option de frais de souscription reportés (1 <sup>re</sup> à 6 <sup>e</sup> année)	Option de frais de souscription réduits (1 <sup>re</sup> à 3 <sup>e</sup> année)	Option de frais de souscription réduits (4 <sup>e</sup> année et suivantes)	Série Investisseurs et Série R	Série Investisseurs-2 et Série R-2	Série N	Série NR
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant, Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI)	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI (auparavant, Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI)	1,00 %	0,50 %	0,50 %	1,00 %	1,00 %	-	-	-

o) À la page 107, sous « Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a**

lieu) », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant la gestion de portefeuille à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI <sup>14-48-55</sup>	7 octobre 2010	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu (avant le 31 août 2016) et de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect revenu BNI (entre le 31 août 2016 et le 14 mai 2018)	Le 15 novembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Jarislowsky, Fraser Limitée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.

- p) À la page 108, sous « Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant la gestion de portefeuille à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI <sup>14-15-16</sup>	7 octobre 2010	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré. Sa dénomination a changé le 31 août 2016.	Le 15 novembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Jarislowsky, Fraser Limitée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.

- q) À la page 108, sous « Fonds d'actions canadiennes BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte

est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant la gestion de portefeuille à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions canadiennes BNI <sup>14-15-16-45-46-50-55</sup>	7 octobre 2010	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds Jarislowky Fraser Sélect actions canadiennes (avant le 31 août 2016), de Fonds Jarislowky Fraser Sélect actions canadiennes BNI (entre le 31 août 2016 et le 14 mai 2018) et de Fonds Jarislowky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI (entre le 14 mai 2018 et le 17 juin 2021)	Le 21 mai 2021, le Fonds d'actions canadiennes BNI a été fusionné avec ce fonds.  Le 15 novembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Jarislowky, Fraser Limitée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.



- r) À la page 108, sous « Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans les colonnes « **Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)** » et « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant le nom du fonds ainsi que la gestion de portefeuille à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI	23 octobre 2015	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'actions canadiennes <i>SmartBeta</i> BNI (avant le 15 décembre 2023).	<p>Le 1<sup>er</sup> août 2017, Trust Banque Nationale inc. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Avec prise d'effet le 3 avril 2023, Great Lakes Advisors, LLC, une filiale de Wintrust Financial Corporation, a acquis Rothschild &amp; Co. Asset Management U.S. Inc. À la même date, Rothschild &amp; Co Asset Management U.S. Inc. a fusionné avec la société et exerce ses activités sous la dénomination Great Lakes Advisors, LLC.</p> <p>Le 15 décembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a mis fin au mandat de Great Lakes Advisors, LLC à titre de sous-gestionnaire indiciel du fonds.</p>

- s) À la page 110, sous « Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans les colonnes « **Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)** » et « **Changements (s'il y a lieu)** », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant le nom du fonds ainsi que la gestion de portefeuille à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité <i>SmartBeta</i> BNI	23 octobre 2015	Auparavant connu sous la dénomination de Fonds d'actions mondiales <i>SmartBeta</i> BNI (avant le 15 décembre 2023)	<p>Le 1<sup>er</sup> août 2017, Trust Banque Nationale inc. est devenue gestionnaire de portefeuille du fonds.</p> <p>Avec prise d'effet le 3 avril 2023, Great Lakes Advisors, LLC, une filiale de Wintrust Financial Corporation, a acquis Rothschild &amp; Co. Asset Management U.S. Inc. À la même date, Rothschild &amp; Co Asset Management U.S. Inc. a fusionné avec la société et exerce ses activités sous la dénomination Great Lakes Advisors, LLC.</p> <p>Le 15 décembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a mis fin au mandat de Great Lakes Advisors, LLC à titre de sous-gestionnaire indiciel du fonds.</p>

- t) À la page 118, sous « Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI » dans le tableau de la rubrique « **Date de création des fonds et autres événements importants** », dans la colonne « **Changements (s'il**

y a lieu) », le texte est modifié par l'ajout d'un passage concernant le changement entourant la gestion de portefeuille à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date.

Nom du fonds	Date de création	Nom(s) antérieur(s) (s'il y a lieu)	Changements (s'il y a lieu)
Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI <sup>20</sup>	14 mai 2015		Depuis le 14 mai 2019, le fonds offre une ou plusieurs séries par voie de placements privés.  Le 15 novembre 2023, Trust Banque Nationale inc. a remplacé Jarislowsky, Fraser Limitée à titre de gestionnaire de portefeuille du fonds, cette dernière devenue sous-gestionnaire de portefeuille du fonds.

- u) À la page 156, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

- v) À la page 156, à la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds Jarislowsky Fraser Sélect de revenu BNI, les mentions de « gestionnaire de portefeuille » sont remplacées par « sous-gestionnaire de portefeuille » à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date;

- w) À la page 192, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

- x) À la page 192, à la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds Jarislowsky Fraser Sélect équilibré BNI, les mentions de « gestionnaire de portefeuille » sont remplacées par « sous-gestionnaire de portefeuille » à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date;

- y) À la page 201, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds d'actions canadiennes BNI, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

- z) À la page 201, à la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds d'actions canadiennes BNI, les mentions de « gestionnaire de portefeuille » sont remplacées par « sous-gestionnaire de portefeuille » à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date;
- aa) Aux pages 204 et 205, le nom du Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI figurant dans l'en-tête est remplacé par ce qui suit à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date :

**Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI  
(auparavant, Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI)**

- bb) À la page 204, la ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est supprimée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI, à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date
- cc) À la page 204, à la rubrique « **Objectifs de placement** », le premier paragraphe est mis à jour afin de refléter le changement de nom du Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI, à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date, comme suit :

Le Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme.

- dd) Aux pages 204 et 205, à la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI, les mentions de « sous-gestionnaire de portefeuille » sont remplacées par « gestionnaire de portefeuille » à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date.
- ee) À la page 204, à la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI, le huitième paragraphe est supprimé et remplacé par ce qui suit, à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date :

Aux fins de la sélection des titres du fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise un processus de sélection quantitatif basé sur l'analyse de diverses mesures de risque afin que chaque titre constituant le portefeuille fournisse un apport de risque similaire. Le modèle privilégie les titres à bêta faible et exclut ceux dont la volatilité est élevée pour réduire la volatilité du portefeuille dans son ensemble. Le choix final des titres, de même que leur pondération dans le portefeuille, est déterminé de façon à obtenir un portefeuille diversifié sur le plan sectoriel.

- ff) Aux pages 221 et 222, le nom du Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI dans l'en-tête est remplacé par ce qui suit à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date :

**Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant,  
Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI)**

- gg) À la page 221, la ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est supprimée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI, à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date.
- hh) À la page 221, à la rubrique « **Objectifs de placement** », le premier paragraphe est mis à jour afin de refléter le changement de nom du Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI, à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date, comme suit :

Le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI a comme objectif de placement de procurer une croissance du capital à long terme.

- ii) À la page 221, à la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI, le septième paragraphe est supprimé et remplacé par ce qui suit, à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date :

Aux fins de la sélection des titres du fonds, le sous-gestionnaire de portefeuille utilise un processus de sélection quantitatif basé sur une analyse de diverses mesures de risque afin que chaque titre constituant le portefeuille fournisse un apport de risque similaire. Le modèle privilégie les titres à bêta faible et exclut ceux dont la volatilité est élevée pour réduire la volatilité du portefeuille dans son ensemble. Le choix final des titres, de même que leur pondération dans le portefeuille, est déterminé de façon à obtenir un portefeuille diversifié sur le plan sectoriel.

- jj) Aux pages 221 et 222, à la rubrique « **Stratégies de placement** » du Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI, les mentions de « sous-gestionnaire de portefeuille » sont remplacées par « gestionnaire de portefeuille » à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date.

- kk) À la page 308, la ligne « **Gestionnaire de portefeuille** » est modifiée et une ligne « **Sous-gestionnaire de portefeuille** » est ajoutée à la fin du tableau « **Détails du fonds** » pour le Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, comme suit :

Gestionnaire de portefeuille	Trust Banque Nationale inc.
Sous-gestionnaire de portefeuille	Jarislowsky, Fraser Limitée

- ll) À la page 308, à la rubrique « **Stratégies de placement** » du Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI, les mentions de « gestionnaire de portefeuille » sont remplacées par « sous-gestionnaire de portefeuille » à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date;

- mm) À la page 335, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage Actions canadiennes sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,80 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,80 %

- nn) À la page 341, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage Actions américaines sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,90 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,85 %

- oo) À la page 343, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage Actions internationales sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 2,00 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,90 %

- pp) À la page 345, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage Conservateur sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,60 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,70 %

- qq) À la page 348, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage Modéré sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,60 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,70 %

- rr) À la page 351, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage Équilibré sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,85 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,70 %

- ss) À la page 354, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage Croissance sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,90 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,85 %

- tt) À la page 357, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage Croissance Plus sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,90 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,85 %

- uu) À la page 360, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage revenu fixe Diversifié sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,35 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,60 %

- vv) À la page 362, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage revenu Conservateur sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,45 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,70 %

- ww) À la page 365, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage revenu Modéré sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,55 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %

- xx) À la page 368, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage revenu Équilibré sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,80 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,75 %

- yy) À la page 371, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage revenu Croissance sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,95 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,85 %

- zz) À la page 374, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage revenu Croissance Plus sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts de <i>Série Conseillers</i> : 1,95 %
	Parts de <i>Série F</i> : 0,85 %

- aaa) À la page 377, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage mondial Conservateur sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,70 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,80 %

- bbb) À la page 380, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage mondial Modéré sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,70 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,80 %

- ccc) À la page 383, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage mondial Équilibré sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,95 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,85 %

- ddd) À la page 386, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage mondial Croissance sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, comme suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,95 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,85 %

- eee) À la page 389, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage mondial Croissance Plus sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 2,00 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,90 %

- fff) À la page 392, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage FNB tactique Modéré sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,15 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,40 %

- ggg) À la page 395, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage FNB tactique Équilibré sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,40 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,40 %

- hhh) À la page 398, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage FNB tactique Croissance sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,40 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,40 %

- iii) À la page 401, les lignes relatives aux séries visées par une réduction des frais de gestion sous « **Frais de gestion** » du tableau « **Détails du portefeuille** » pour le Portefeuille Méritage FNB tactique Actions sont remplacées, à compter du 15 novembre 2023 ou vers cette date, par ce qui suit :

Frais de gestion	Parts des <i>Séries Conseillers</i> et <i>T5</i> : 1,40 %
	Parts des <i>Séries F</i> et <i>F5</i> : 0,40 %

- jjj) L'information figurant sur la couverture arrière relative à l'adresse du siège de BNI est remplacée par la suivante à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 ou vers cette date :

800, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H3C 1A3

- kkk) L'information figurant sur la couverture arrière relative aux Fonds SmartBeta est remplacée par la suivante à compter du 15 décembre 2023 ou vers cette date :

Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant, Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI)



Fonds d'actions mondiales à faible volatilité *SmartBeta* BNI (auparavant, Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI)

## **QUELS SONT VOS DROITS?**

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur le fonds. Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous aux lois de votre province ou de votre territoire, ou consultez votre avocat.

## Attestation des fonds, du gestionnaire et du promoteur des fonds

Le 15 novembre 2023

La présente modification n° 4 datée du 15 novembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, la modification n° 2 datée du 8 août 2023 et la modification n° 3 datée du 29 août 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

**Banque Nationale Investissements inc.**, en tant que gestionnaire et promoteur  
et au nom des fiduciaires des fonds

« *Éric-Olivier Savoie* »

Éric-Olivier Savoie  
Président et chef de la direction

« *Sébastien René* »

Sébastien René  
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration de **Banque Nationale Investissements inc.**,  
en tant que gestionnaire et promoteur et au nom des fiduciaires des fonds

« *Joe Nakhle* »

Joe Nakhle  
Administrateur

« *The Giang Diep* »

The Giang Diep  
Administrateur

## **Attestation du placeur principal du fonds ayant FBN comme placeur principal**

Le 15 novembre 2023

À notre connaissance, la présente modification n° 4 datée du 15 novembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, la modification n° 2 datée du 8 août 2023 et la modification n° 3 datée du 29 août 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Portefeuille privé de dividendes nord-américains BNI

**Financière Banque Nationale inc.,**  
en tant que placeur principal du fonds ayant FBN comme placeur principal

« *Jonathan Durocher* »

---

Jonathan Durocher  
Président, Division FBN Gestion de patrimoine

« *Sébastien René* »

---

Sébastien René  
Chef des finances

## Attestation du placeur principal des fonds ayant BNI comme placeur principal

Le 15 novembre 2023

À notre connaissance, la présente modification n° 4 datée du 15 novembre 2023, avec le prospectus simplifié daté du 12 mai 2023, modifié par la modification n° 1 datée du 15 juin 2023, la modification n° 2 datée du 8 août 2023 et la modification n° 3 datée du 29 août 2023, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux parts faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Fonds d'actions canadiennes BNI  
Fonds d'actions canadiennes *SmartBeta* BNI  
Fonds d'actions mondiales *SmartBeta* BNI

**Banque Nationale Investissements inc.,**  
en tant que placeur principal des fonds ayant BNI comme placeur principal

« *Éric-Olivier Savoie* »

---

Éric-Olivier Savoie  
Président et chef de la direction